



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Strasbourg, le 22 décembre 2016

La Rectrice

à

Madame la présidente de l'Université de Haute Alsace  
de Mulhouse

Monsieur le président de l'université de Strasbourg  
Mesdames et messieurs les chefs des établissements  
publics du second degré

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO  
s/c de mesdames les directrices académiques des  
services de l'éducation nationale du Bas-Rhin et du  
Haut-Rhin

Monsieur le chef du SAIO et le délégué régional de  
l'ONISEP

Mesdames et messieurs les chefs de service du  
rectorat

**Rectorat**

Division des personnels  
enseignants

Division de l'organisation  
scolaire

Division des personnels  
d'administration et  
d'encadrement

Affaire suivie par

Nadine Beuriot (DPE)

Téléphone

03 88 23 39 00

Mél.

ce.dpe

@ac-strasbourg.fr

Anne Pacary (DOS)

Téléphone

03 88 23 37 02

Mél.

ce.dos

@ac-strasbourg.fr

Raffaëla Eckenfelder  
(DPAE)

Téléphone

03 88 23 39 01

Mél.

ce.dpae

@ac-strasbourg.fr

Référence :

temps partiel R2017.doc

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

**Circulaire DPE n° 10**

**Objet : Temps partiel des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré (C.F.C. inclus) pour l'année scolaire 2017/2018.**

**Réf. : circulaire ministérielle n° 2015-105 du 30/06/2015**

**P. J. : 1 formulaire de demande - 1 annexe technique.**

Je vous prie de bien vouloir trouver sous le lien ci-dessous

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90926](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90926)

la circulaire ministérielle du 30/06/2015. Elle précise la réglementation à mettre en œuvre en matière de temps partiel suite au nouveau cadre issu des décrets 2014-940 et 2014-941 relatif aux missions et obligations réglementaires de service.

J'attire notamment votre attention sur l'application aux personnels à temps partiel des dispositifs de pondération des heures d'enseignement.

Je vous prie de bien vouloir faire remplir aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, placés sous votre autorité, qui désirent exercer à temps partiel pour l'année scolaire 2017/2018, une demande conforme au modèle joint.

**Les établissements transmettront la demande de temps partiel établie selon le formulaire ci-joint aux services gestionnaires de personnels à la Direction des Ressources Humaines (DPE pour les personnels enseignants, DPAE pour les CPE et COP).**

Ces demandes sont à transmettre  
pour le **23 janvier 2017**.

Les projets de décision seront visibles dans les TRM et dans i-prof, à partir de février 2017, pour les personnels ne demandant pas de mutation.

Pour les personnels demandant une mutation, les projets seront visibles après les opérations du mouvement intra-académique (fin juin 2017). Les personnels ayant obtenu une mutation devront renouveler leur demande sans délai auprès de leur nouveau chef d'établissement.

**Seuls les arrêtés notifiés ultérieurement auront valeur de décision. Ceux-ci pourront encore être modifiés si nécessaire avec l'accord formalisé des personnels concernés.**

Les services académiques sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez au traitement de ces demandes.

Pour la rectrice et par délégation,  
La responsable de la division des personnels  
enseignants

**signé**

Nadine Beuriot

**DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**  
**ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

Sur autorisation

De droit

Etablissement d'affectation : .....  
(EPLÉ ou zone de remplacement)

Etablissement de rattachement : .....  
(en cas d'affectation sur zone de remplacement)

NOM : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Grade : ..... Discipline : .....

**SITUATION (à renseigner impérativement):**

Cas 1  Enseignant titulaire du poste ne demandant pas de mutation pour 2017/2018

Cas 2  Enseignant titulaire du poste envisageant de déposer une demande de mutation pour l'année 2017/2018

Mutation inter-académique

Mutation intra-académique

**QUOTITE DEMANDEE**  **(1)**

**IMPORTANT** : s'agit-il d'un temps partiel de droit pour élever un enfant légitime, naturel ou adoptif de moins de trois ans

OUI

NON

S'agit-il d'un temps partiel de droit pour des soins, pour handicap ou pour enfant handicapé

OUI

NON

Après avoir pris connaissance de l'annexe technique R2012 relative à la surcotisation, je demande à surcotiser pour la retraite

OUI

NON

A ....., le .....

Signature de l'intéressé (e) :

**Proposition du chef d'établissement :**

(préciser éventuellement le motif si la quotité proposée diffère de la quotité demandée)

**QUOTITE PROPOSEE**  **(1)**

A ....., le .....

Signature du chef d'établissement :

(1) la quotité demandée doit s'exprimer en heures hebdomadaires par rapport au maximum statutaire et être comprise entre 50 % et 90 % du service hebdomadaire exigible (cf. au verso de cette page).